

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 juin 2022

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Laroche
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Molossi, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 18-01 du 30 juin 2022

CADRAGE DU PARTENARIAT AVEC LES LUDOTHÈQUES DU DÉPARTEMENT – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS « LES ENFANTS DU JEU » ET « À L'ADRESSE DU JEU » – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions des porteurs de projets,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les critères d'intervention suivants en direction des ludothèques du Département :

- Une action structurant le jeu sur le territoire : rayonnement à minima au niveau de l'EPT, expertise des intervenants, formation de formateurs, locaux adaptés à l'accueil de publics diversifiés ;
- Des interventions d'éducation par le jeu : centre de loisirs, écoles primaires, collèges, crèches et PMI ;
- Des actions en faveur de l'inclusion sociale : interventions auprès des publics du pôle solidarité ;
- Des actions d'animation et de promotion du territoire : opérations d'été, événementiels dédiés ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement 2022, en deux versements, à chacune des associations suivantes :

- À l'Adresse du jeu : 37 000 euros
- Les Enfants du jeu : 37 000 euros



- APPROUVE les conventions triennales à conclure avec les associations « À l'Adresse du jeu » et « Les Enfants du Jeu », dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.